

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le quatorze octobre deux mille vingt-quatre.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

La séance est ouverte à 14 h.

À l'unanimité, **Madame Dudek**, déléguée titulaire de Montfermeil est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

A approuvé le procès-verbal du Comité d'administration du 24 juin 2024.

Délibération n° 24-37 - Approbation de la Décision modificative n°1. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-38 - Reversement de la R2 Électricité 2024. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-39 - Réseau de chaleur – La Celle-Saint-Cloud ; Le Chesnay Rocquencourt / SEY 78 – Rapport sur le principe d'une DSP. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-40 – Réseau de chaleur - Chaville ; Sèvres ; Ville-d'Avray ; Viroflay – Saisine de la CCSPL. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-41 - Photovoltaïque – Opérations d'autoconsommation collective. - Convention de partenariat pour un projet solaire photovoltaïque. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-42 - Photovoltaïque – Opérations d'autoconsommation collective. - Création d'une association personne morale organisatrice. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-43 - Convention ACTEE + Chêne 3 avec la FNCCR et le SMOYS pour la rénovation énergétique des bâtiments inscrits dans le programme. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-44 - Approbation des statuts de la SEM - Énergies 92. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-45 – Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets à Gennevilliers. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-46 – Convention R&D Siaap, PSI, GRDF, Sigeif relative à la gazéification hydrothermale. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-47 - Programme de coopération décentralisée à Madagascar (électrification de centres de santé). *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-48 - Programme de coopération décentralisée à Madagascar (programmes biodigesteurs). *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-49 – Le Comité a pris acte du rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de la SEML Sigeif Mobilités.

Délibération n° 24-50 - Assistance GRH – CIG. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-51– Création de poste. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 24-52 – Élections – Commission de suivi électricité. Désignation d'un membre titulaire. *Approuvée à l'unanimité.*

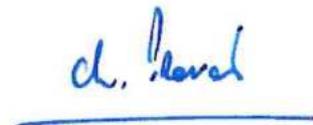
Délibération n° 24-53 – Élections – Commission de suivi électricité. Désignation d'un membre suppléant *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 15h.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
le

Par Délégation pour le Président du
Syndicat Jean-Jacques GUILLET

Christophe PROVOT, Directeur Général du
SIGEIF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-37

O B J E T :

Décision modificative n°1
de l'exercice 2024

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de

.../...

Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

L E C O M I T É ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-52 du 11 décembre 2023 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 24-02 du 05 février 2024 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 24-20 du 24 juin 2024 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Approuve le projet de décision modificative n°1 au budget 2024 du Sigeif conformément au tableau ci-dessous :

À la section de fonctionnement :

D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 En €
D	66	66111	Intérêts réglés à échéance	+30 000,00
D	011	60612	Electricité des bornes de recharge électrique	-30 000,00
TOTAL DEPENSES				0,00

À la section d'investissement :

D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 en €	Explications
D	4581	4581...	Travaux d'enfouissement pour le compte de tiers	1 580 135,00	Ajustement des crédits pour la réalisation de travaux d'enfouissement (hors Basse Tension) pour le compte des communes
TOTAL DEPENSES				1 580 135,00	

D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 en €	Explications
R	4582	4582...	Travaux d'enfouissement pour le compte de tiers	1 580 135,00	Remboursement des crédits pour la réalisation de travaux d'enfouissement (hors Basse Tension) pour le compte des communes
TOTAL RECETTES				1 580 135,00	

Article 2 – Adopte la présentation par chapitre de la présente décision modificative, qui entraîne les ajustements comme suit :

Sections	Montant des crédits ouverts BP+BS 2024	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	40 565 757,26	00,00	40 565 757,26
Recettes	40 565 757,26	00,00	40 565 757,26
INVESTISSEMENT			
Dépenses	67 401 172,61	1 580 135,00	68 981 307,61
Recettes	67 401 172,61	1 580 135,00	68 981 307,61
TOTAL			
TOTAL DEPENSES	107 966 929,87	1 580 135,00	109 547 064,87
TOTAL RECETTES	107 966 929,87	1 580 135,00	109 547 064,87

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Signé électroniquement par:
Christophe PROVOT



Le 30 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-38

OBJET :

Reversement de la R2
Électricité 2024

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puisseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de

Marcoussis

- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE C O M I T É,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 18 octobre 2019 et notamment son annexe 1, article 2 § 2.3 concernant la redevance R2 dite « d'investissement »,

Vu le budget du Syndicat,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le montant de la redevance d'investissement dite « R2 » perçu par le Sigeif, pour l'année 2024, au titre des travaux ayant fait l'objet d'un mandatement au cours de l'exercice 2022, est de 2 777 932,66 euros.

Article 2 : Cette redevance est à reverser aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux, selon la répartition définie dans le tableau joint à la présente délibération.

Article 3 : Le montant correspondant sera imputé au chapitre 204, articles 2041482 et 2041582 du budget 2024 du Syndicat.

**Etat définitif des travaux d'investissement
d'Éclairage Public et d'effacement des réseaux concédés à Enedis
financés par les communes et le Sigeif et mandatés en 2022**

Délibération n° 24-38 (suite)



Etat prévu à l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges.

Termes I et B de la concession R2 qui sera versée par Enedis au Sigeif en 2024

Validé en OS du 20/06/2024

Code Insee	Commune	Terme * I * 2022 (euros HT)	Terme * B * 2022 (euros HT)	R2 2024
93005	SIGEIF		2 613 914,52	1 202 400,68 €
91044	AULNAY-SOUS-BOIS	824 019,25	0,00	49 435,58 €
91064	BAILLAINVILLIERS	0,00	0,00	0,00 €
93007	BIBES	218 838,79	0,00	33 387,44 €
78073	BLANC-MESNIL (LE)	245 129,00	0,00	37 393,30 €
94004	BOIS-D'ARCY	258 904,30	0,00	38 738,15 €
77055	BOISSY-SAINT-LEGER	32 129,18	0,00	4 901,94 €
78124	BROU-SUR-CHANTERINE	0,00	0,00	0,00 €
78126	CARRIERES-SUR-SEINE	59 492,59	0,00	9 076,78 €
91136	LA CELLE SAINT-CLOUD	220 601,78	0,00	33 657,19 €
78146	CHAMPLAN	44 138,00	0,00	6 734,13 €
92022	CHATOU	958 148,29	0,00	145 420,95 €
77108	CHIVILLE	630 812,77	0,00	96 243,03 €
94019	CHELLES	197 825,21	0,00	30 105,88 €
78158	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	96 141,23	0,00	14 668,26 €
77139	LE CHESNAY / ROCQUENCOURT	151 442,58	0,00	23 105,57 €
78190	COURTRY	99 569,44	0,00	15 191,30 €
91215	CROSSY-SUR-SEINE	138 717,00	0,00	20 401,19 €
78242	ÉPINAY-SOUS-SENAERT	54 283,15	0,00	8 281,97 €
93032	FONTENAY-LE-FLEURY	45 248,55	0,00	6 903,57 €
92083	GAGNY	235 406,05	0,00	35 915,87 €
78322	GARCHES	127 425,18	0,00	19 441,24 €
94044	JOUY-EN-JOSAS	877 455,29	0,00	57 588,31 €
93046	LMEL-BREVANNES	0,00	0,00	0,00 €
78322	LURY-GARÇAN	227 068,20	0,00	34 643,77 €
91345	Loges-en-Josas (L.en)	15 665,10	0,00	2 390,02 €
78358	LORVILLEMEAU	0,00	0,00	0,00 €
94047	MAISONS-LAFFITTE	99 692,15	0,00	15 210,02 €
91363	MANDRES-LES-ROSES	84 936,97	0,00	12 958,82 €
95369	MARCOUSSIS	101 282,96	0,00	15 452,73 €
92047	MARGENCY	26 718,70	0,00	4 076,47 €
94048	MARNES-LA-COQUETTE	87 614,63	0,00	13 367,35 €
91377	MAROLLES-EN-BRE	0,00	0,00	0,00 €
92048	MASSY	442 921,02	0,00	67 576,40 €
77294	MELDON	757 652,53	0,00	115 594,95 €
78418	MITRY-MORY	30 205,68	0,00	4 608,48 €
93047	MONTESSON	19 426,98	0,00	2 963,97 €
91432	MONTFERMEIL	260 268,61	0,00	39 709,15 €
93049	MORANGIS	198 660,50	0,00	29 546,76 €
93051	NEUILLY-PLAISANCE	43 365,62	0,00	6 616,29 €
91458	NOISY-LE-GRAND	596 691,88	0,00	91 037,21 €
94055	NOZAY	87 133,17	0,00	13 293,90 €
91471	Omnes-sur-Marne	18 091,16	0,00	2 780,17 €
94056	ORSAY	136 063,83	0,00	20 759,24 €
93062	PERIGNY-SUR-YERRES	0,00	0,00	0,00 €
92063	RANCY (LE)	0,00	0,00	0,00 €
92064	RUEIL-MALMAISON	512 577,37	0,00	78 173,35 €
78545	SAINTE-CROIX-L'ÉCOLE	109 045,84	0,00	16 637,11 €
91587	SAINTE-CYR-L'ÉCOLE	0,00	0,00	0,00 €
77450	SAULX-LES-CHARTREUX	55 463,83	0,00	8 462,11 €
93071	SERVON	9 157,52	0,00	1 397,16 €
92072	SEVRAN	260 381,29	0,00	39 726,34 €
93073	SEVRES**	0,00	0,00	0,00 €
77479	TREMBLAY-EN-FRANCE	0,00	0,00	0,00 €
92076	VAREES SUR MARNE	13 663,43	0,00	2 084,63 €
93074	VALCRESSON	132 638,57	0,00	20 236,65 €
78640	VALLJOURS	0,00	0,00	0,00 €
91645	VELIZY-VILLACOUBLAY	14 569,17	0,00	2 222,82 €
78646	VERRIÈRES LE BUISSON	35 957,00	0,00	5 485,95 €
78650	VERSAILLES	704 083,98		107 422,00 €
92077	VESINET (LE)	0,00	0,00	0,00 €
91661	VILLE D'AVRAY	326 195,61	0,00	49 767,62 €
77514	VILLECON SUR YVETTE	75 879,99	0,00	11 577,00 €
93078	VILLEPARISIS	19 908,70	0,00	3 037,47 €
78686	VILLEPINE	261 668,59	0,00	39 922,74 €
91689	VIBROFLAY	57 462,48	0,00	8 767,04 €
	VISSOUS	9 495,00	0,00	1 448,65 €
		10 326 625,68	2 613 914,52	2 777 932,66 €

(*) : En attente de justificatifs complémentaires

(**) : Pas de travaux déclarés

$$R2 = (0,5 B + 0,2 I) \times (1 + Pc/Pd) \times (FAZ) \times (0,01 D + 0,1)$$

Pc : population de la concession au 31 décembre 2023: **1 462 714**

Particularité de la concession Sigeif

- Pd - Pc: **1 462 714**
 - FAZ: **1,15**
 - Plafond de "T": **6 639 261,55** *Ing.élec 2023 (Actualisée)*
 - D : durée de la concession: **30 ans**

$$(1 + Pc/Pd) \times FAZ = \mathbf{2,30} \quad (0,01 \times 0 + 0,1) = \mathbf{0,40}$$

$$R2 = 0,184 I + 0,46 B$$

R2 2024 Electricité (Arrêtée) = 2 777 932,66 €

R2 2024 (partie B) = 1 575 531,98 €

R2 2024 (partie B) = 1 202 400,68 €

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-39

O B J E T :

Approbation du principe de recours au contrat de concession sous forme de délégation de service public et de ses caractéristiques

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution publique de chaleur et de froid » ont pris part aux débats et au vote.

Absents excusés :

.../...

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puisseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu l'article 100-4 du code de l'énergie,

- 3 -

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les articles L.1411-1 et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le budget du Sigeif,

Vu la délibération du Comité syndical du 24 juin 2024 portant approbation de la convention groupement d'autorités concédantes,

Vu la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes conclue entre le SEY 78 et le Sigeif,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 12 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 19 septembre 2024,

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux modes de gestion et présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,

Considérant que les communes de La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay-Rocquencourt ont transféré leurs compétences en matière de distribution de chaleur et de froid au Sigeif.

Considérant l'importance de développer de nouveaux réseaux de chaleur approvisionnés en énergie renouvelable, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone.

Considérant que les études de faisabilité menées sur le projet de réseau de chaleur des communes de Bailly, Bougival, Noisy-le-Roi, La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay-Rocquencourt, ont démontré un fort potentiel de développement.

Considérant l'intérêt commun du SEY 78 et du Sigeif pour la passation et l'exécution du contrat de concession portant sur la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain des communes précitées.

Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « réseau de chaleur et de froid » prennent part au vote,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Approuve le principe de recourir à un contrat de concession sous forme de délégation de service public au sens du code de la commande publique et de l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales pour assurer la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain des communes de Bailly, Bougival, Noisy-le-Roi, La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay-Rocquencourt.

Article 2 : - Approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport annexé.

Article 3 : - Autorise Monsieur le Président à lancer et conduire la procédure de mise en concurrence relative à l'attribution d'un contrat de concession ayant pour objet la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain des communes de Bailly, Bougival, Noisy-le-Roi, La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay-Rocquencourt.

Article 4 : - Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-40

O B J E T :

Convocation de la Commission
consultative des services publics
locaux pour avis

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes –

.../...

M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1413-1 et L 1411-4

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant que la commune de Chaville a transféré sa compétence en matière de distribution de chaleur et de froid au Sigeif par la délibération n°01-2024-0081 du 30 septembre 2024.

Considérant que la commune de Sèvre a transféré sa compétence en matière de distribution de chaleur et de froid au Sigeif par la délibération n°2024-53 du 26 septembre 2024.

Considérant que la commune de Viroflay a transféré sa compétence en matière de distribution de chaleur et de froid au Sigeif par la délibération n°46/24 du 26 septembre 2024.

Considérant le souhait de la commune de Ville-d'Avray de transférer cette compétence.

Considérant le potentiel de développement de l'actuel réseau de chaleur de Chaville et la pertinence d'un modèle de gestion de type concessif pour la conduite d'un tel projet.

Considérant la nécessité de saisir la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du Sigeif pour que celle-ci rende un avis sur le projet de gestion déléguée d'un service public par un contrat de concession.

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Autorise Monsieur le Président à convoquer la CCSPL, afin de recueillir son avis sur le recours à une délégation de service public pour la gestion du futur réseau de chaleur sur les communes de Chaville, Sèvres, Viroflay et Ville-d'Avray.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Signé électroniquement par:
Christophe PROVOT



Le 30 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-41

OBJET :

Convention « étude photovoltaïque »

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villemotte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de

.../...

Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine

- 3 -

- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu les Statuts du Sigeif,

Considérant l'importance de promouvoir le développement d'électricité locale afin de répondre tant aux exigences de sécurité d'approvisionnement en électricité qu'aux enjeux nationaux de décarbonation.

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le Comité approuve le projet de convention « étude photovoltaïque »

Article 2 : Le Comité autorise le Président à signer les conventions « étude photovoltaïque » avec les collectivités adhérentes, ainsi qu'à prendre leurs mesures d'exécution et avenants.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-42

O B J E T :

Création d'une association
« personne morale
organisatrice »

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER,

.../...

déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 315-1 à L. 315-8 du Code de l'Énergie,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le projet de statuts de l'association "personne morale organisatrice",

Considérant la nécessité de créer une personne morale organisatrice pour encadrer les opérations d'autoconsommation collective promues par le Sigeif,

Considérant que l'activité de l'association sera circonscrite à l'organisation des autoconsommations collective et qu'aucune trésorerie ne sera nécessaire pour son fonctionnement,

Considérant la nécessité de désigner un représentant à l'assemblée générale de l'association,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Approuve le projet de statuts de l'association « personne morale organisatrice »,

Article 2 : - Autorise le Sigeif à créer et adhérer à l'association « personne morale organisatrice » et son président à signer tout document afférent à cette adhésion.

Article 3 : Désigne Monsieur Laurent Monnet pour siéger au sein de l'association « personne morale organisatrice » en qualité de représentant titulaire.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-43

O B J E T :

Conventions « ACTEE+ Chêne 3 » avec
la SASU FNCCR et le Smoys pour la
rénovation énergétique des bâtiments
inscrits dans le programme

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER,

.../...

déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Économie d'Énergie

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif au dispositif Eco Énergie Tertiaire

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022, faisant suite aux succès des précédents programmes ACTEE 1 et ACTEE 2 et visant à apporter un soutien aux collectivités territoriales pour favoriser le passage à l'acte et inciter la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Vu les Statuts du Sigeif,

Vu les projets de convention ACTEE+ Chêne 3,

Considérant l'importance de promouvoir l'efficacité énergétique et d'accompagner les collectivités dans la mise œuvre d'opérations de rénovation énergétique,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

- 4 -

Article 1^{er} : Le Comité approuve le projet des trois conventions de partenariat entre la SASU FNCCR, le Smoys et le SIGEIF, pour la mise en œuvre du projet « ACTEE+ Chêne 3 » au Sigeif.

Article 2 : Le Comité autorise le Président à signer les trois conventions de partenariat, ainsi que leurs mesures d'exécution et avenants.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-44

O B J E T :

Approbation des statuts
de la SEM-Energies92

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-

.../...

les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine

- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1521-1, L. 522-1, L. 522-2, L. 522-3, et L. 524-5, autorisant les départementaux à créer des sociétés d'économie mixte locales,

Vu le code de commerce,

Vu le code de l'énergie,

Vu le budget primitif adopté le 5 février 2024

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 juillet 2024 portant sur la création de la SEM-Energies92 consacrée au développement des énergies renouvelables et de récupération,

Vu l'avis favorable de la Commission EnR du 22 mai 2024,

Considérant l'urgence à agir contre le réchauffement climatique et ses effets, la nécessité de répondre aux objectifs européens et nationaux de réduction des gaz à effet de serre, et la nécessité d'engager une transition énergétique reposant sur des énergies décarbonées,

Considérant que le pacte d'actionnaire de la SEM-Energies92 prévoit, à l'immatriculation de la SEM, que le Conseil d'administration soit composé de 11 administrateurs.

Considérant que le montant de l'action est fixé à 1 € et que le capital social s'élève à 1,5 million d'euros.

Considérant enfin que les statuts de la SEM-Energies92 prévoit la libération des actions à hauteur 50% de leur valeur nominale lors de la constitution de la société.

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Approuve les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEM-Energies92.

Article 2 : Approuve l'adhésion du Sigeif à la SEM-Energies92.

Article 3 : Valide la prise de participation du Sigeif en tant qu'actionnaire à hauteur de 112 500 €, soit 112 500 actions.

Article 4 : Désigne Monsieur Jean-Jacques GUILLET administrateur.

Article 5 : Désigne Monsieur Marc FEUGERE pour siéger à l'assemblée générale.

Article 6 : Autorise le président du Sigeif ou son représentant, à signer et réaliser au nom du Sigeif, tout acte nécessaire en lien avec la création de la SEM-Energies92.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-45

OBJET :

Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets à Gennevilliers

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué

.../...

titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire

d'Enghien-les-Bains

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L. 1541-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 126-1 et R. 126-1 à R. 126-4 et suivants,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les délibérations du Sycatom, et celles du Sigeif n° 19-51 et n°19-52 du 23/12/2019, ainsi que n°22-14 du 21/03/2022,

Vu la concertation préalable qui s'est tenue entre le lancement du projet en 2018 et le printemps 2023,

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Métha Valo 92, en vue d'exploiter dans le port fluvial de Gennevilliers, une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets, comprenant une activité déportée d'épandage des digestats sur des parcelles situées dans 57 communes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir déposée le 27 avril 2023 et complétée le 15 décembre 2023,

Vu l'étude d'impact relative au projet,

Vu l'avis délibéré n°2023-41 de l'autorité environnementale, émis par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), rendu le 21 décembre 2023 sur le projet,

Vu le mémoire en réponse de la société Métha Valo 92 à l'avis de l'autorité environnementale en date du 9 février 2024,

Vu le rapport de la DRIEAT d'Île-de-France du 4 mars 2024,

Vu l'avis des collectivités territoriales et de leur groupement consulté,

Vu la décision n°E240000022/95 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise portant désignation de la commission d'enquête, en date du 19 avril 2024,

Vu l'arrêté inter-préfectoral DCL n°2024-181 du 30 avril 2024 portant ouverture de l'enquête publique préalable du Préfet des Hauts-de-Seine, du Préfet d'Eure-et-Loir, du Préfet de l'Eure, du Préfet du Val-d'Oise et du Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 13 juin au 13 juillet 2024 sur le territoire de 69 communes,

Vu le dossier d'enquête publique comprenant l'ensemble des pièces requises par la réglementation en vigueur,

Vu le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique transmis par la commission d'enquête le 23 juillet 2024 et le mémoire en réponse de Métha Valo 92 du 6 août 2024,

Vu l'ensemble des avis recueillis dans le cadre de l'enquête publique, ainsi que par les personnes publiques interrogées,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au terme de l'enquête précitée porté à la connaissance du pétitionnaire le 2 septembre 2024,

Vu l'avis favorable sans réserve de la commission d'enquête rendu le 12 août 2024,

Vu les réponses apportées par Métha Valo 92 aux neuf recommandations de la commission d'enquête,

Vu l'exposé des motifs et considérations qui justifient le caractère général du projet joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que le projet s'inscrit dans une stratégie globale de gestion des déchets organiques à l'échelle du Sycotom, et plus globalement, au niveau de l'Île-de-France, répondant à des recommandations nationales et régionales,

Considérant que le procédé retenu pour le projet d'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de déchets alimentaires à Gennevilliers permet une double valorisation : énergétique et agronomique, dès lors que l'amendement retenu peut être utilisé par l'agriculture, et la production de biométhane qui sera réinjecté dans le réseau de distribution, permettant ainsi au Sigeif de répondre à ses objectifs de développement de la filière.

Considérant que le dimensionnement retenu est adapté au besoin et à l'échelle du territoire.

Considérant que le projet s'attache à apporter une réponse substantielle aux besoins de traitement estimés dans les projections du Sycotom à moyen et long terme en matière de

traitement des déchets organiques et devrait donc accueillir au moins 37.000 tonnes de déchets alimentaires collectés dès sa mise en service ; tout en permettant de produire du biométhane.

Considérant que ce projet présente donc un intérêt général s'agissant du traitement des déchets alimentaires.

Considérant que ce projet présente un intérêt général s'agissant de la production d'énergie renouvelable et locale.

Considérant la nécessité pour le Sigeif d'approuver la déclaration de projet et de se prononcer sur l'intérêt général du projet de l'unité de méthanisation et de valorisation de biodéchets dans le port fluvial de Gennevilliers,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Déclare d'intérêt général au sens de l'article L. 126-1 et L. 122-1-1 du code de l'environnement le projet de l'unité de méthanisation et de valorisation de biodéchets dans le port fluvial de Gennevilliers comprenant une activité déportée d'épandage des digestats sur des parcelles situées dans 57 communes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir.

Article 2 : Approuve la déclaration de projet relative au projet de l'unité de méthanisation et de valorisation de biodéchets dans le port fluvial de Gennevilliers, tel que plus amplement exposé dans l'annexe à la présente délibération.

Article 3 : Précise que le Sigeif prend en considération l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements qui ont été consultés, le résultat de l'enquête publique et les recommandations formulées, tel que plus amplement exposé dans l'annexe à la présente délibération.

Article 4 : la présente délibération sera publiée sur le site internet du Sigeif dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

Annexe : Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général de l'opération

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-46

O B J E T :

Convention R&D SIAAP, PSI,
GRDF, Sigeif relative à la
gazéification hydrothermale

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-

.../...

les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué

titulaire de Vitry-sur-Seine

- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 100-4 du code de l'énergie,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le budget du Sigeif,

Vu le projet de convention spécifique de collaboration entre le SIAAP, PSI, GRDF et le Sigeif,

Considérant l'importance de promouvoir et de soutenir des technologies émergentes de production de biogaz comme la gazéification hydrothermale (GHT).

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le Comité approuve le projet de la convention spécifique de collaboration entre le SIAAP, GRDF, PSI et le Sigeif dans le cadre du programme MOCOPEE.

Article 2 : Les montants de dépenses correspondants à mandater dans ce partenariat seront inscrits au budget du Syndicat, chapitre 20, compte 204181.

Article 3 : Le Comité autorise le Président à signer la convention, ainsi que ses mesures d'exécution et avenants.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-47

O B J E T :

Programme de
coopération décentralisée
à Madagascar

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes –

.../...

M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué

titulaire de Vitry-sur-Seine

- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu la demande de l'association EAST pour son « programme d'appui à la pérennisation de l'électricité, à long terme dans les centres de santé de la Région Vakinankaratra à Madagascar »,

Vu l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 16 septembre 2024,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 29 800 euros à l'association « EAST » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2024 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-48

O B J E T :

Programme de
coopération décentralisée
à Madagascar

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes –

.../...

M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué

titulaire de Vitry-sur-Seine

- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu la demande de l'association « CODEGAZ » concernant son programme Biogaz de construction de biodigesteurs domestiques dans la région de Fianarantsoa et de la région d'Antananarivo à Madagascar,

Vu l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 16 septembre 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 31 900 euros à l'association « CODEGAZ » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2024 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Signé électroniquement par:
Christophe PROVOT



Le 30 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-49

O B J E T :

SEML Sigeif Mobilités
Rapport des administrateurs du
Sigeif

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villemant), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER,

.../...

déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains

- 3 -

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

L E C O M I T É ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Vu les statuts de la SEML Sigeif Mobilités,

Vu le rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de cette société en 2023,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Prend acte du rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de la SEML Sigeif Mobilités en 2023.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-50

O B J E T :

Adhésion au service assistance en gestion
des ressources humaines -
Intervention ponctuelle pour les
collectivités territoriales

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER,

.../...

déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains

- 3 -

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

Considérant la possibilité de recourir à une assistance ponctuelle pour la gestion opérationnelle sur diverses thématiques des ressources humaines,

Considérant le projet de convention proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'adhésion à la mission « assistance à la gestion des ressources humaines – Intervention ponctuelle » du CIG de la Petite Couronne, étant précisé les montants d'intervention suivant :

- 800 euros la journée,
- 400 euros la demi-journée.

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-51

O B J E T :

Évolution du tableau des
effectifs
Création de poste

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes –

.../...

M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains

- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant que le tableau des effectifs du Sigeif doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'accompagner les nécessités du service et les évolutions de carrière des agents de l'établissement pouvant bénéficier d'un avancement de grade par la création d'un emploi d'attaché principal,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Il est créé un emploi permanent d'attaché principal.

Article 2 : Le tableau des effectifs est modifié et les crédits inscrits au Budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-52

O B J E T :

Élection d'un membre titulaire
au sein de
la Commission de suivi
électricité

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution d'électricité » ont pris part aux débats et au vote.

.../...

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puisseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le remplacement de Monsieur Delagneau comme délégué titulaire de la Ville de Longjumeau conduit à procéder à son remplacement en qualité de membre de la Commission de suivi électricité,

Procédant selon les formes légales à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de la Commission de suivi électricité,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Proclame élu Monsieur Robert Beaudeau, délégué titulaire de Villepinte en tant que délégué titulaire au sein de la Commission de suivi électricité.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-53

O B J E T :

Élection d'un membre
suppléant au sein de
la Commission de suivi
électricité

Par lettre du sept octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombrés atteignant quatre-vingt-sept, la réunion du 14 octobre a été ajournée pour défaut de quorum.

Par lettre du quatorze octobre deux mille vingt-quatre les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués une seconde fois pour le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de douze au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème} sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} Vice-Président.

Huit délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

MM. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), JOLY (Enghien-les-Bains), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), Mme DUDEK (Montfermeil), MM. COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FORTIN (Sèvres), TESTU (Vélizy-Villacoublay), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels étant réunis sans condition de quorum et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution d'électricité » ont pris part aux débats et au vote.

.../...

Absents excusés :

M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt – Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles - M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin - Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes – M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - Mme ANGELO, déléguée titulaire de Montmorency - Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puisseux-en-France - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val-Paris - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette – M. RARCHAERT, délégué titulaire et M. AMAGHAR, délégué suppléant de Villeneuve-la-Garenne – M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

Ont donné pouvoir :

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- Mme BRINGER, déléguée titulaire de Deuil-la-Barre à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt à M. BEN-MOHAMED, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux
- M. AUBERT, délégué titulaire de l'Hay-les-Roses à M. TESTU, délégué suppléant de Vélizy-Villacoublay
- M. DELIANCOURT, délégué titulaire de Chilly-Mazarin à M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois-d'Arcy
- M. PHILLIPON, délégué titulaire de Chelles à Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le remplacement de Monsieur Delagneau comme délégué titulaire de la Ville de Longjumeau conduit à procéder à son remplacement en qualité de membre de la Commission de suivi électricité,

Procédant selon les formes légales à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de la Commission de suivi électricité,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Proclame élu Monsieur François Broché, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne, en tant que délégué suppléant au sein de la Commission de suivi électricité.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

